

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
Pour affichage - Les délibérations sont consultables en mairie

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – FLAMANT Sébastien – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier – RAÏ Emilie
 Membres absents : LAGADEC Christelle - MOREL Jean-Baptiste

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au STEASA pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – renouvellement du réseau d'eau potable – Délibération N°5/2022

Monsieur le Maire explique que des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales et de renouvellement du réseau d'eau potable vont être réalisés, sur le haut du village. Considérant l'imbrication des réseaux existants dans le centre ancien d'Ambutrix, et la faible largeur de certaines rues, il est opportun de réaliser l'ensemble des travaux sur les réseaux humides de manière simultanée, pour des raisons économiques et pour limiter la gêne pour les habitants. À cet effet, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le STEASA sur l'ensemble du projet : eaux usées, eaux pluviales et renouvellement des réseaux d'adductions d'eau et défense incendie. Une convention similaire sera établie entre le SIERA et le STEASA pour la partie « eau potable ». Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au STEASA par le SIERA pour la réalisation des Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – renouvellement du réseau d'eau potable du centre village
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention telle que jointe à la délibération

Demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – renouvellement du réseau d'eau potable – centre village – Délibération N°6/2022

Dans le cadre de ces travaux, le réseau de défense incendie va être renforcé et un réseau alternatif, non potable, sera créé Il se substituera au réseau d'adduction d'eau potable, pour les besoins d'arrosage et d'alimentation des fontaines. A ce titre, il convient de faire des demandes de subventions.

Sources	Eaux pluviales	Taux	DECI	Taux	Réseau des Fontaines	Taux	Montant HT
Etat – DETR	-	-	7824.00€	80%	38304.00€	80%	46128.00€
CCPA – fonds de concours	98 055.00€	27%	-	-	-	-	98 055.00€
Commune	259530.00€	73%	1956.00€	20%	9576.00€	20%	271062.00€
Total	357585.00€	100%	9780.00€	100%	47880.00€	100%	415245.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à réaliser toute demande de subvention relative aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – renouvellement du réseau d'eau potable du centre village.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2022,
- SOLLICITE la Communauté de Communes au titre du fonds de concours 2021-2023



Mairie d'Ambutrix

- MANDATE le Maire pour l'exécution de toutes les formalités et demandes de subventions relatives à l'opération

Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/09/2022 – Délibération N°7/2022

Monsieur le Maire explique que depuis la réouverture de la salle des fêtes en octobre 2016, les prix de location n'ont pas évolué.

La salle est très utilisée par les associations de la commune la semaine et par les particuliers le week end. Le Maire souhaite poursuivre cette occupation dans les meilleures conditions.

Néanmoins, il propose une revalorisation des tarifs de location à compter du 01.09.2022 de la manière suivante :

Associations Communales	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01/09/2022
1er week end de location	gratuit	gratuit
2ème week end de location	gratuit	gratuit
A partir du 3ème week end de location	100.00 €	130.00€

L'année débute le 1er/09 et se termine le 31/08

Particuliers butriens	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01/09/2022
week end du samedi 8h00 au lundi 8h00	400.00 €	450.00€
1 journée (samedi ou dimanche) 8h00 - 20h00	200.00 €	250.00€
Remise des clés le vendredi veille de location dès 20h00	-	50.00€ (supplémentaires à la location)
Particuliers butriens et entreprises butriennes		
1 journée en semaine (lundi à vendredi) de 8h00 à 20h00	100.00 €	130.00€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la nouvelle grille tarifaire de mise à disposition de la salle des fêtes à compter du 01/09/2022.

Questions diverses :

Ecole / Jeunesse

Présentation de la réorganisation du service périscolaire/restaurant scolaire :

3 problématiques récurrentes pèsent sur ce service : de plus en plus d'enfants fréquentent le restaurant scolaire, un poste d'animatrice est peu attractif compte tenu des horaires fragmentées et les coûts du ménage sont très importants pour l'entretien de l'école.

Une réflexion a donc été engagée par la commission scolaire pour proposer une réorganisation de ce service en intégrant l'ATSEM et en attribuant le ménage de l'école au personnel.

Cécile PERRET présente le projet à l'ensemble du conseil municipal en détaillant les postes retravaillés. Elle explique que ce projet a été présenté à l'ensemble des agents de manière individuelle puis collective, et a fait l'objet d'un accueil partagé par les agents concernés.

La prochaine étape est la validation par le comité technique du centre de gestion en mars prochain.



Mairie d'Ambutrix

Gestion des situations d'absences des institutrices

L'absence de 2 institutrices la semaine dernière sans remplacement a soulevé certaines problématiques pour les familles, en termes de garde pour les parents et au niveau du service de restauration scolaire/périscolaire.

Il est rappelé que la gestion des absences des enseignantes et leur remplacement ressort de la responsabilité de l'Inspection académique. Néanmoins, la municipalité, soucieuse des problèmes que ces absences non remplacées engendrent pour les parents, a contacté l'inspection académique afin de faire le point sur la situation et soutenir les parents impactés.

Le règlement intérieur du restaurant scolaire sera revu en fin d'année en concertation avec les parents, afin qu'il prenne mieux en compte les situations exceptionnelles rencontrées cette année.

Conseil Municipal des Jeunes :

Une réunion a été faite avec tous les membres du CMJ au cours de laquelle les principales actions souhaitées par les jeunes ont pu être développées. Cécile Perret présente les différents projets proposés pour demander l'appui des commissions existantes et des membres du conseil municipal. Le premier projet qui sera mis en œuvre est l'organisation d'une journée de nettoyage – ramassage des déchets.

Le prochain conseil municipal est prévu le 21 mars 2022.

Fin du conseil municipal à 22h10